

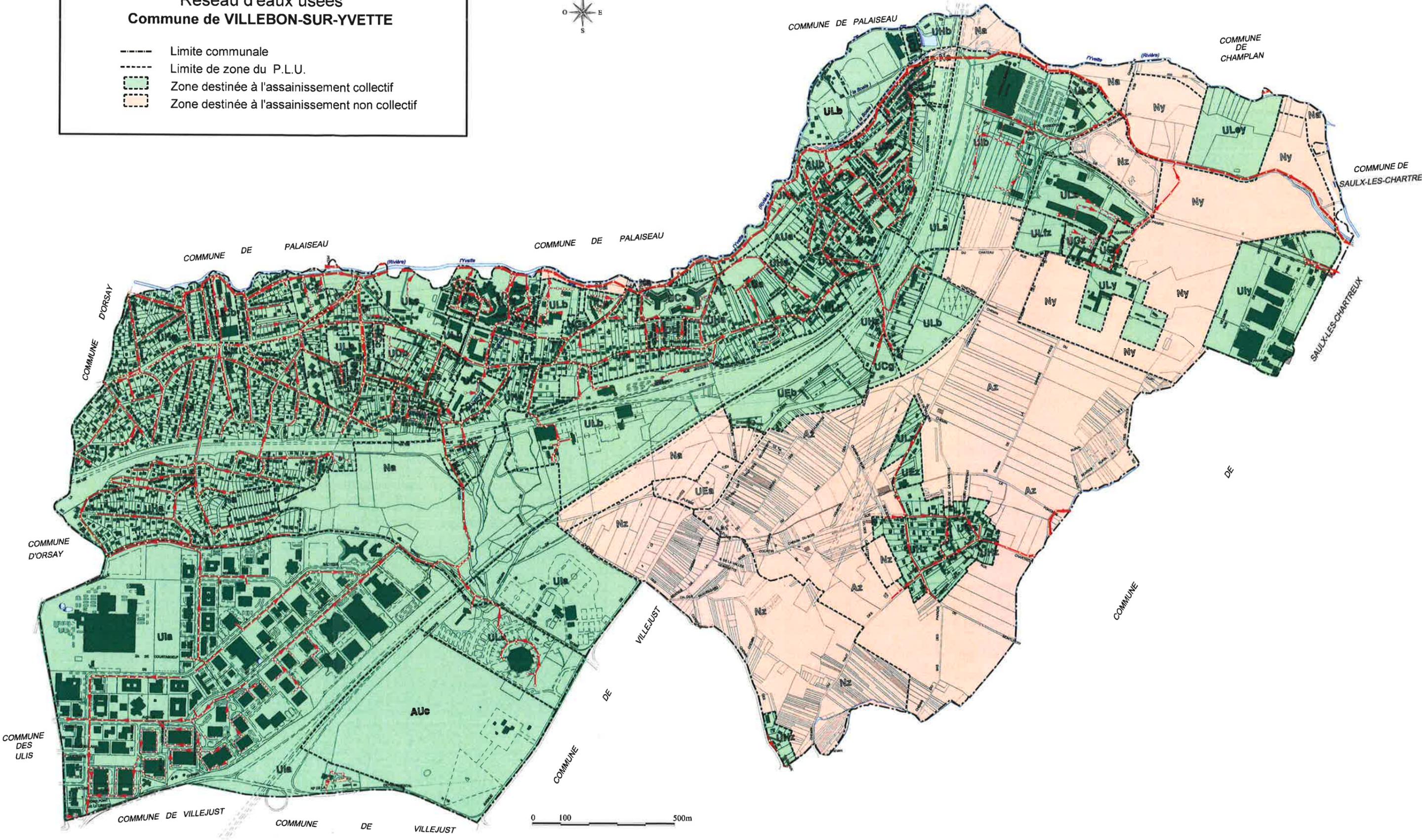
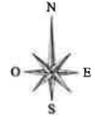
Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20250410-20250422t-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

## Réseau d'eaux usées

### Commune de VILLEBON-SUR-YVETTE

- Limite communale
- - - - - Limite de zone du P.L.U.
- Zone destinée à l'assainissement collectif
- Zone destinée à l'assainissement non collectif



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**  
Réseau d'eaux pluviales  
Commune de VILLEBON-SUR-YVETTE

-  Limite communale
-  Conduite d'eaux pluviales communale
-  Conduite d'eaux pluviales privée
-  Zones urbanisées et urbanisables pour lesquelles l'imperméabilisation des sols est à maîtriser pour réguler les apports. Tout rejet d'eaux pluviales au système de collecte se fera selon les règles de limitation définies (rejet zero en priorité ou un débit de fuite de 1.2 l/s/ha pour une pluie de retour 20 ans).
-  Zones naturelles, agricoles, non constructibles ou d'habitats dispersés, pour lesquelles des mesures peuvent être envisagées afin de limiter les ruissellements et l'érosion des sols, vers les zones urbanisées et/ou le système de collecte des eaux pluviales et/ou le milieu (canalisations, fossés, réseau hydrographique...)

